

20 SEP. 2012

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 6 septembre à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Cédric PERRIN, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Claudine SARRET, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Elghazi ZOUNDARI.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN Bernard LIAIS à Josette BESSE, Bernard TENAILLON à Claudine SARRET,.

Assistaient à la séance : Messieurs Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI,

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
30 août 2012	30 août 2012	En exercice	32
		Présents	20
		Votants	22

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2012-05-00 – Approbation du Procès Verbal du 21 juin 2012

Rapporteur : Christian RAYOT

Le Président met à l'approbation du Conseil Communautaire le procès verbal de la réunion du 21 Juin 2012, étant rappelé que celui-ci a été adressé par avance aux conseillers et le compte-rendu affiché conformément à la législation dans les mairies des communes membres de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

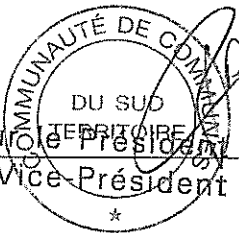
Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver le procès verbal du Conseil Communautaire du 21 juin 2012.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification le 20 SEP. 2012

Le Président,


Pour le Président
Le Vice-Président

Le Président,

20 SEP. 2012


Pour le Président
Le Vice-Président

Préfecture du Terr. de Belfort

20 SEP. 2012

Service Courrier